

La société de cautionnement demande d'être rembourser très vite

Par NOLWEN67, le 11/07/2014 à 22:56

Bonjour, suite à des échéances de crédit immobilier non payées notre banque a mis en demeure la société de cautionnement de régler le capital restant dû du crédit immobilier. La société de cautionnement à payer la somme de 120000 euros à la banque en juin et nous a informé par courrier AR avec décompte joint au courrier d'un principal de 120000 euros et indemnités de 7% du principal. Depuis la réception de ce courrier, nous nous sommes engagés auprès de cette société à rembourser 900 euros par mois mais la personne en charge de notre dossier nous demande de mettre en oeuvre la vente de notre maison et/ou de faire les démarches pour obtenir un crédit pour les rembourser au plus vite. Elle nous dit que la somme qu'on verse tous les mois sert à diminuer la dette et nous évite le calcul d'intérêts de retard supplémentaires. Si on ne rembourse pas la totalité de la somme très rapidement, elle sera obliger de contacter l'avocat de la société pour mettre une hypothèque sur notre maison. Je voudrais savoir quelle est la procédure à suivre pour éviter toute action en justice avec cette société car je me suis renseignée sur la valeur actuelle de notre maison et elle est estimée à 80000 euros et pour obtenir un crédit pour régler la somme à la société de cautionnement c'est le pari impossible du fait que mon conjoint est auto-entrepreneur et que moi-même je suis salariée à temps partiel (18h/semaine au smic) depuis le 1er juillet et avant j'étais au chômage et que sur le fichier FICP il est indiqué notre défaut de paiement même si à ce jour nous ni sommes plus inscrit mais par contre mon conjoint est toujours inscrit banque de france pour interdiction d'émettre des chèques car il reste encore des chèques à récupérer auprès de créanciers dont on les rembourse mensuellement aussi pour toutes ses dettes. A plusieurs reprises, j'ai demandé à la personne en charge de me donner un délai précis que nous disposions pour trouver une solution avant qu'elle ne contacte le service juridique et à ce jour la seule réponse que j'ai c'est le plus rapidement possible. Et quand je la questionne sur la procédure qu'elle doit mettre en oeuvre pour ce dossier c'est toujours sans réponse aussi. Mais elle continue a m'affirmer que son souhait c'est de régler cette affaire de façon amiable. Pouvez vous nous informer de toutes les étapes auxquelles on est susceptible d'être confronté et quelles sont les moyens que nous disposons pour pouvoir garder notre maison. Merci d'avance de toutes vos réponses car nous sommes dans le flou total et très désemparé.